



DOMMAGES ET INTERÊTS

Par **laperriere**, le **03/07/2020** à **20:52**

Bonjour,

Je suis assigné au Tribunal pour délivrer un legs à titre particulier.

J'ai renoncé à la succession en cause et j'ai transmis le récépissé de renonciation, délivré par le tribunal, à la partie adverse.

Mais, cet avocat ne tient aucun compte de ma renonciation et à déposé son assignation au tribunal.

Je suis donc dans l'obligation de constituer avocat.

Je précise que le notaire chargé de la succession à été informé de ma renonciation en janvier 2020 et que l'assignation est de mai 2020 !

Puis-je demander dans le cadre du jugement des "dommages et intérêts" pour préjudices moral et financier subis ?

Je n'ai aucun legs à délivrer puisque je ne suis pas héritière. N'y a t il pas erreur sur la personne

MERCI si quelqu'un peut m'aider, je suis vraiment dans l'embarras.